

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 octobre 2014 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2014

NOR : INTA1425007A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 7 août 2014 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Patricia Moutafian, administratrice civile, est nommée présidente du jury du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2014.

Article 2

M. Dominique Toussaint, attaché principal d'administration de l'État, est nommé vice-président du jury du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

M. Camal Boudair, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Suzanne Guillotte, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Célestine Hottot, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Richard Hua, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Nicolas Jauffret, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Lionel Paret, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Amandine Ropion, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Nordine Saoudi, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Sophie Trouve, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

Est désignée en qualité de membre de jury en tant que personnalité désignée en raison de sa compétence :

Mme Marie Lottier, administratrice civile (en retraite).

Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Dominique Toussaint, vice-président.

Article 5

Le jury peut être complété par des examinateurs qualifiés, sans voix délibérative. Le jury peut se constituer en groupes d'examineurs. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du recrutement et de la formation,
I. CHAUVENET-FORIN